

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 22030 - 81ÈME ANNÉE

Prix des carburants : la préfecture annonce une hausse « d'une ampleur inédite » le 1er avril

Les Réunionnais vont lourdement payer le sabotage depuis 2010 du projet d'autonomie énergétique pour 2025



Le communiqué préfectoral du 25 mars annonce une hausse « d'une ampleur inédite » des prix des carburants en avril. La Réunion dépend presque totalement d'énergies fossiles importées. Chaque crise internationale frappe le peuple. Cette vulnérabilité résulte du sabotage depuis 2010 du projet d'autonomie énergétique pour 2025. Rompre avec la dépendance est un choix politique.

Le communiqué diffusé le 25 mars confirme pourtant ce que redoutaient les Réunionnais : une hausse « d'une ampleur inédite » des carburants dès avril.

Après un mois de mars provisoirement amorti par la fixation administrée des prix, le rattrapage sera brutal. Les cotations internationales du sans-plomb et du gazole ont explosé, et la facture sera présentée sans détour aux Réunionnais.

Voici les explications : « La baisse et le blocage de la production au Moyen-Orient ont entraîné une dégradation rapide de la conjoncture énergétique mondiale, qui s'est traduite par une augmentation très significative des cours des produits pétroliers, affectant le monde entier. »

Cette situation met en lumière une réalité : La Réunion dépend quasi totalement d'énergies importées. Chaque crise internationale — guerre, tensions géopolitiques, spéculation financière — se répercute immédiatement ici, dans les stations-service et les commerces.

Nous payons le prix du sabotage d'une stratégie d'avenir

Cette vulnérabilité n'est pas une fatalité géographique. Elle est le produit de choix politiques.

En 1998, un cap ambitieux était fixé : atteindre l'autonomie énergétique en 2025. L'île devait devenir un laboratoire mondial des énergies renouvelables insulaires, en développant massivement le solaire, la biomasse, la géothermie et les énergies marines. L'objectif était clair : réduire la dépendance aux énergies importés, sécuriser l'approvisionnement et créer des emplois locaux.

Mais à partir de 2010, ce projet a été méthodiquement démolé. Sous la présidence de Didier Robert à la tête de la Région Réunion, le plan d'autonomie énergétique a été abandonné pour satisfaire le lobby des énergies fossiles. La dépendance aux importations d'hydrocarbures et autres sources d'énergie venues de l'extérieur s'est accentuée.

Aujourd'hui, le résultat est sans appel : nous payons le prix du sabotage d'une stratégie d'avenir.

Toute l'économie réunionnaise repose sur les carburants importés

Car le carburant n'est pas un produit comme les autres. Toute l'économie réunionnaise repose sur lui. L'ensemble des marchandises — produits alimentaires, matériaux de construction, biens de consommation — est transporté par des camions, des fourgons, des navires fonctionnant aux carburants importés.

Quand le gazole augmente, le coût du transport augmente. Quand le transport augmente, les prix en rayon suivent. Cette mécanique implacable frappe d'abord les pauvres, déjà confrontés à un coût de la

vie supérieur à celui de la France. Le plein d'essence conditionne l'accès à l'emploi, aux services publics, aux soins. La hausse du carburant devient une hausse généralisée.

La préfecture peut bien assurer que la sécurité énergétique est « pleinement assurée » en termes de volumes. Mais une énergie disponible à un prix inaccessible ne protège personne. Elle creuse les inégalités.

L'urgence du réveil face à un système à bout de souffle

Continuer sur cette voie, c'est accepter que l'économie réunionnaise reste suspendue aux décisions des marchés pétroliers mondiaux et aux tensions internationales. C'est accepter que chaque crise à des milliers de kilomètres se traduise ici par une facture plus lourde. C'est accepter un modèle où la dépendance énergétique nourrit la dépendance économique.

À l'inverse, relancer un véritable plan d'autonomie énergétique, c'est faire un choix de dignité collective. C'est investir dans nos ressources locales : le soleil abondant, le vent, la biomasse issue de la canne, les énergies marines. C'est créer des emplois non délocalisables. C'est stabiliser les coûts à long terme. C'est protéger le pouvoir d'achat.

La hausse des prix d'avril 2026 n'est pas un simple épisode conjoncturel. Elle est le symptôme d'un système à bout de souffle, celui d'une économie insulaire maintenue dans une dépendance structurelle. Pendant qu'une classe dominante bénéficie du confort sans précédent que lui procure le système néocolonial, la majorité subit les conséquences des crises décidées ailleurs.

La Réunion a les moyens techniques, scientifiques et humains d'être un territoire exemplaire de l'autonomie énergétique fondée sur les énergies renouvelables réunionnaises. Ce qui manque, ce ne sont pas les ressources naturelles. C'est la volonté politique de rompre avec un modèle qui privilégie les intérêts d'une classe dominante et de rendre au peuple réunionnais la maîtrise de son avenir énergétique.

La question est désormais posée : subir encore, ou décider enfin en responsabilité ?

M.M.

Réaffectation de 34,6 milliards d'euros de la politique de cohésion vers les « priorités stratégiques » de l'UE : des conséquences à La Réunion

La fin de l'argent facile se confirme : le soutien aux régions sous-développées n'est plus une priorité stratégique de l'Europe

Le 25 mars 2026, la Commission européenne annonce la réaffectation de 34,6 milliards d'euros de la politique de cohésion vers les « priorités stratégiques » de l'UE : compétitivité, guerre, logement, eau, énergie. Pour des territoires comme La Réunion, c'est un signal d'alarme : l'argent destiné au rattrapage et aux services publics locaux se réduit. Trois jours après les municipales, l'avertissement est clair : la fin de l'argent facile se confirme.

Le communiqué publié ce 25 mars 2026 par la Commission européenne marque un tournant politique majeur. Les États membres ont reprogrammé 34,6 milliards d'euros des fonds de la politique de cohésion 2021-2027 vers des priorités jugées plus urgentes : compétitivité économique, renforcement de l'industrie de guerre et de la préparation civile, logements abordables et durables, résilience de l'eau, connectivité énergétique.

Des dizaines de milliards changent d'affectation

Officiellement, il s'agit de répondre à « l'évolution rapide du paysage géopolitique » depuis le lancement des programmes en 2021. Déjà en avril 2025, la Commission avait invité États et Régions à revoir leurs plans d'investissement pour les aligner sur ces nouvelles priorités stratégiques. La décision est désormais actée .:

Mais derrière les éléments de langage bruxellois, une réalité s'impose. La politique de cohésion a été conçue pour réduire les inégalités entre les territoires européens, soutenir les régions les plus fragiles, financer les infrastructures de base, l'emploi, la formation et les services publics. Pour les régions ultrapériphériques, et notamment La Réunion, ces fonds constituent un levier vital de développement.

Moins d'argent de l'Europe à La Réunion

Concrètement, à La Réunion, la politique de cohésion finance la construction d'écoles, l'amélioration des réseaux d'eau potable, l'assainissement, les équipements publics structurants. Chaque euro européen compense partiellement les retards accumulés et les surcoûts liés à l'éloignement. Réaffecter 34,6 milliards d'euros au niveau européen signifie mécaniquement une pression accrue sur les enveloppes régionales.

Trois jours après les municipales, le communiqué du Parti communiste réunionnais résonne avec force : l'époque de l'argent facile pour les Mairies touche à sa fin. Ce que Bruxelles appelle « reprogrammation stratégique » se traduira localement par des arbitrages plus durs, des projets retardés, des promesses revues à la baisse. Les nouveaux maires sont prévenus : les marges de manœuvre financières dépendront davantage de choix politiques européens sur lesquels ils n'ont qu'une prise indirecte.

La population doit être informée

La population doit être informée. Car une baisse ou une redirection des fonds de cohésion, c'est moins d'argent pour les communes, donc moins d'investissements dans les quartiers, moins de chantiers, moins d'emplois induits, moins d'argent pour les promesses électorales. C'est aussi le risque d'un ralentissement du rattrapage social et infrastructurel.

La question politique est posée. Trois députés réunionnais siègent au Parlement européen. Leur capacité à défendre les intérêts spécifiques d'un territoire ultrapériphérique est une nouvelle fois mise à l'épreuve. Face à une Europe qui privilégie la compétitivité et la guerre, qui porte la voix des régions éloignées ?

La cohésion n'était pas un luxe : c'était un engagement de solidarité. En la reléguant derrière d'autres priorités, l'Union européenne envoie un message clair : le temps de l'argent facile se termine.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
81e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail

:journal.temoignages@gmail.com

SITE web : www.temoignages.re

Publicité :journal.temoignages@gmail.com

CPPAP : 0916Y92433

Le statut de Jérusalem : le nœud gordien du différend israélo-palestinien

Par André Oraison, Professeur des Universités,
Juriste et Politologue

Alors que le président américain Donald Trump vient d'entrer en guerre contre l'Iran qui menace de détruire Israël au motif que l'État hébreu refuse de reconnaître l'existence d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, une question clef mérite aussitôt d'être posée : existe-t-il un statut idéal pour Jérusalem, le berceau des trois grandes religions monothéistes (1) ? Adoptée par les Nations Unies le 29 novembre 1947 pour mettre fin aux prérogatives du Royaume-Uni sur la Palestine mandataire, la résolution 181 avait prévu la création de deux « États indépendants » – l'un arabe et l'autre juif – ainsi qu'un statut international pour Jérusalem afin de sauvegarder la dimension spirituelle d'une ville à nulle autre pareille. Construite à proximité de la Jordanie et de la mer Morte, Jérusalem devait être soumise à un régime de démilitarisation et de neutralisation sous l'égide de l'ONU afin d'offrir des garanties pour la sauvegarde des Lieux saints chrétiens, juifs et musulmans qui se côtoient dans la Vieille ville. Mais ce statut conçu par l'ONU avec le soutien du Vatican, n'a jamais vu le jour : la résolution 181 qui proposait une internationalisation de l'ensemble de Jérusalem sous contrôle onusien est aujourd'hui frappée d'une obsolescence irréversible.

Conformément à la résolution 181 qui est relative au nouveau statut de la Palestine, l'État d'Israël a pu ressurgir le 14 mai 1948, quelques 2 000 ans après sa disparition à l'époque de l'Empire romain. Près de 78 ans après sa résurrection, cet État n'est plus guère contesté dans son existence et exerce même un leadership régional aux plans économique et militaire. Quant à l'État arabe palestinien qui a lui aussi été légitimé par la résolution 181 et devait être créé en même temps qu'Israël, il n'est toujours pas devenu une réalité en raison de l'opposition des dirigeants hébreux.

I.- L'échec de l'internationalisation de l'ensemble de la ville de Jérusalem

En raison de la survenance du premier conflit israélo-arabe qui aboutit de facto à un partage de la cité judéenne en 1949, Jérusalem-Ouest devient dès le 23 janvier 1950 la capitale d'Israël — un État créé le 14 mai 1948 sur le fondement de la résolution 181 — tandis que Jérusalem-Est, y compris la Vieille ville, passe sous le contrôle de la Jordanie. À l'issue de la « Guerre des Six Jours » déclenchée le 5 juin 1967, Israël s'empare de la Cisjordanie et de la partie orientale de Jérusalem qui est aussitôt annexée. Par la suite, la loi fondamentale israélienne du 30

juillet 1980 érige « Jérusalem entière et réunifiée » au rang de « capitale éternelle de l'État d'Israël ».

Pour tous les observateurs, la sécurité de l'État hébreu est subordonnée à la création, à ses côtés, d'un État palestinien indépendant. Mais la « solution à deux États » pour deux peuples vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, proposée par l'ONU dès 1947, nécessite l'arrêt par Israël de la destruction de Gaza et de l'installation de colonies juives en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. La solution onusienne implique aussi la reconnaissance par Israël d'un État palestinien pleinement souverain ainsi qu'une volonté pour ces deux entités antinomiques de coexister pacifiquement. Mais ces conditions ne sont toujours pas réunies en raison de l'inflexibilité adamantine des autorités israéliennes.

Sous un autre angle, la résolution 181 est un échec : la ville de Jérusalem n'a pu être dotée d'un statut international, car la situation a évolué sur le terrain en Palestine depuis 1947. Il faut faire preuve de réalisme : le statut initial prévu pour l'ensemble de Jérusalem par l'ONU est périmé, dès lors que les forces juives conservatrices et les forces palestiniennes musulmanes radicales sont hostiles à son internationalisation pour maintes raisons, au demeurant antinomiques. La question du statut de Jérusalem n'a jamais cessé d'être au premier rang des préoccupations politiques et juridiques internationales : c'est même le nœud gordien des pourparlers de paix israélo-palestiniens. Parce qu'elle se situe au carrefour de deux nations et de trois croyances, cette ville cristallise des passions extrêmes.

Si on admet que la communauté israélienne et le monde arabo-musulman accordent une place éminente à Jérusalem, la « cité de David » ne peut plus être érigée en un « corpus separatum » comme le prévoyaient l'ONU en 1947 dans la résolution 181. Si l'on souhaite l'établissement d'une paix juste et durable au Proche-Orient, Jérusalem ne saurait demeurer la capitale « une et indivisible de l'État d'Israël ». Bien que consolidé en 1967, à la suite de la « Guerre des Six Jours », le dogme hébraïque multimillénaire de l'indivisibilité de Jérusalem n'est plus admissible. Le territoire de la cité hiérosolymitaine devrait un jour être partagé par consensus afin d'aboutir à des compromis tenant compte des desiderata des deux communautés. convoitée par deux nationalismes, l'un arabe, l'autre juif, Jérusalem a ainsi vocation à abriter deux capitales contiguës : Jérusalem-Ouest capitale d'Israël et

Jérusalem-Est capitale d'un État palestinien indépendant, avec toutefois une exception pour la Vieille ville — la cité « trois fois sainte » — qui mériterait d'être soumise à un statut particulier.

II.- Les diverses solutions concevables pour la Vieille ville de Jérusalem

Un statut spécifique pour la Vieille ville mérite réflexions car il a été esquissé par les Nations Unies dès 1947. Après avoir ainsi indiqué que « toute mesure prise par Israël, Puissance occupante, en vue d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration à la Ville sainte de Jérusalem était illégale », l'Assemblée générale des Nations Unies précisait dans sa résolution 72/15 du 30 novembre 2017 : « Tout règlement global, juste et durable de la question de la ville de Jérusalem doit tenir compte des préoccupations légitimes des deux Parties, palestinienne et israélienne, et comporter des dispositions assorties de garanties internationales qui assurent la liberté de religion et de conscience de ses habitants, et garantissent aux personnes de toutes les religions et nationalités l'accès permanent, libre et sans entrave aux Lieux saints ».

a) Une première solution — la plus plausible pour des raisons politiques et religieuses — pourrait consister en un partage de souveraineté sur la Vieille ville, le cœur spirituel de Jérusalem délimité par une muraille dressée au XVI^e siècle par le sultan Soliman le Magnifique. Réalisé par les deux Parties intéressées par la voie conventionnelle, le partage de la Jérusalem biblique et historique produirait alors les effets suivants : aux Israéliens les deux quartiers adjacents, l'un arménien et l'autre juif, ainsi que le Mur des Lamentations vénéré par les Juifs ; aux Palestiniens les deux autres quartiers également contigus à majorité arabe, l'un chrétien et l'autre musulman, ainsi que l'Esplanade des Mosquées où sont localisés les Lieux saints de l'Islam. Cette solution serait ainsi aux antipodes de la résolution 181 qui se prononçait pour l'internationalisation de l'ensemble de Jérusalem sous l'égide de l'ONU.

b) Une seconde solution consiste à envisager une internationalisation de la Vieille ville où sont regroupés les Lieux saints des trois monothéismes abrahamiques : la Basilique chrétienne du Saint-Sépulcre, le Mur des Lamentations, principal lieu de culte pour les Juifs, et l'Esplanade des Mosquées, haut lieu de prières des Musulmans. C'est l'opinion émise par le juriste Robert Falaize qui se prononce, dès 1958, pour « une internationalisation intégrale de la seule zone des Lieux Saints » de la Vieille ville, « administrée par un gouverneur et placée sous l'autorité des Nations Unies ». Dès lors qu'elle garantirait aux personnes de toutes croyances un accès libre aux Lieux saints, cette solution aurait l'appui de l'ONU qui a toujours été attentive à la protection des spécificités culturelles de Jérusalem. Cependant, la viabilité d'une entité si exiguë — enclavée entre deux États rivaux et tatillons — ne risquerait-elle pas de surgir très rapidement ? Cette solution pourrait en effet se heurter à l'opposition des partis extrémistes qui agissent au sein du monde juif et de la société musulmane.

c) Dans une troisième optique, ne pourrait-on pas imaginer une « internationalisation fonctionnelle » de la Vieille ville ? Cette solution a été esquissée en 2002 par le professeur

Jean-François Dobelle qui n'excluait pas l'idée d'« une gestion commune de cet ensemble » par « Israël et un État palestinien ». Cette internationalisation fonctionnelle consisterait à mettre sur pied, dans le cadre d'un traité israélo-palestinien, un système de co-souveraineté impliquant une « cogestion » du patrimoine sacré que constitue le centre historique et spirituel de Jérusalem avec un traitement égalitaire pour les trois croyances monothéistes. Cette solution vise à l'établissement d'un « co-imperium israélo-palestinien » sur la Vieille ville et la création d'une structure adaptée : une commission permanente israélo-palestinienne apte à gérer de façon collégiale le cœur de la cité sainte. Cette commission mixte et paritaire aurait pour objectif de prendre toutes les décisions de nature à garantir aux pèlerins du monde entier la liberté de religion et un accès libre à tous les Lieux saints de la Vieille ville, enfin reconnue comme un authentique « patrimoine commun de l'humanité ».

Conclusion

Dans l'hypothèse de l'établissement d'un tel régime conventionnel, garanti et mis en œuvre par l'État israélien et l'État palestinien, la « ville-symbole » de Jérusalem pourrait enfin mériter son nom de « maison de la Paix » comme l'avaient souhaité, il y a maintenant près de 79 ans, les Nations Unies en adoptant le 29 novembre 1947 la résolution 181. Encore faut-il reconnaître, par réalisme, qu'une telle solution idyllique restera sous le boisseau aussi longtemps que le président Donald Trump — l'actuel pyromane de la Maison Blanche — et ses successeurs continueront — de connivence avec les dirigeants intraitables de l'État d'Israël — de souffler sur les braises incandescentes du Proche-Orient.

André Oraison

(1) A. ORAISON, « Quel statut pour la cité sanctuaire de Jérusalem ? (La reconnaissance de Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël par les États-Unis, le 6 décembre 2017 : une faute inexcusable du président Donald Trump) », RRJ, 2017, n° 4, p. 1631-1669.

Oté

Libéassion global konm ansègnman prinssipal nout parti

Mézami mi domann azot éskiz si mi répète souvan in n'afèr mwin la fine dir é rodir é rodir. Toute fasson i di bien la pédaoji donk l'ar pou amontré i pass par la répétission. Donk mwin la pa pèr répété, provik sé in vérité ké mi répète.

Sak mi vé rodir zordi sé ké si in parti konm la n'ote lo PCR i vanj pou la libéassion nout péi épi nout pèp li vanj pou son libéassion global avèk son koté ékonomik, sossyal, kiltirèl donk son libéassion konm pèp dann in linité zéografik ni apèl a Rényon.

La libéassion i doizète sossyal donk bazé dsi l'égalité é ni koné pou nout pèp sa sé in valèr inportan sé pou sa nout parti la vrèman sobate pou l'égalité sossyal. La mète lontan pou gingn sak nou la gagné mé pti lanp-pti lanp nout pèp la bien progressé ladan.

La libéassion i doizète kiltirèl pars san kiltir na pwin d'pèp, donk na pwin pèrsone pou rovandik nout lidantité. Paul Vergès la di anou nou lé rényoné, nout pèp sé lo pèp rényoné é sé konmsa ké nou l'ariv a rovandik nout lidantité rényonèz.

La libéassion i doizète galman ékonomik é sé dsi so plan-la ké ziska zordi nou lé maltrété par in réjime ni pé apèl néo-kolonyal-in nouvo kolonyalism — pars fransh vérité nou lé anpèshé d'libèr anou ékonomikman... Donk par l'fète ziska zordi nou la pankor trape nout libéassion global.

Sak mi di la zordi pou mwin sé kékshoz inportan pars sé l'amontraz-dizon l'ansègnman — prinssipal nout parti kominiss rényoné pou in libéassion global nout péi épi nout pèp.

A bon antandèr salu !

Justin